

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 4 février 2026 à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SORBIERS s'est réuni en session ordinaire, salle des délibérations, sous la présidence de Mme Marie-Christine THIVANT, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Date de convocation : 29 janvier 2026

**PRESENTS :** Mmes et MM Marie-Christine THIVANT – Jacques VALENTIN - Martine NEDELEC - Alain SARTRE - Nadine SAURA – Olivier VILLETTELLE – Catherine KOCZURA – Dominique BERNAT - Viviane NEEL – Monique JOASSARD – Christophe FARA – Gérard ROUCHOUSE – Mireille GILBERTAS – Michel JACOB – Nathalie COUCHOT - Eric GALLOT – Xavier MULLER – Séverine ALLEGRA – Ludivine VIOLOT – Sylvain DUPLAY – Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Jocelyne GAGNAL-PIZOT – Julien BONNETON – Adeline DELMAS – Sarah VALLUCHE -

**ABSENTS :**

**ABSENTS EXCUSES :** Mmes et MM Marlène DI PIAZZA-TALLON - Jean-Claude DELARBRE - Marie-Hélène MASSON – Christophe BERGERAC

**PROCURATIONS :** Mme DI PIAZZA-TALLON à Mme Ludivine VIOLOT  
M. Jean-Claude DELARBRE à M. Alain SARTRE

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Viviane NEEL

## FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES : BUDGET PRIMITIF 2026 ET AUTORISATION DE FONGIBILITE DES CRÉDITS – BUDGET PRINCIPAL

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir le budget primitif 2026 tel que présenté ci-dessous :

Section de fonctionnement :

A - Dépenses : un budget de **10 800 800 €** (10 598 300 € au BP 2025) soit + 1,91 %

Par rapport au budget 2025, les principales évolutions en matière de dépenses sont les suivantes :

- Une augmentation des charges de gestion courante : **le chapitre 011** est évalué à la somme de **2 993 300 €** contre 2 877 800 € au BP2025, soit + 115 500 € (+4%).

Ce chapitre tient compte d'une augmentation prévisionnelle du coût des énergies (+70 000 €) et des contrats de maintenance (+40 000 €) et notamment du contrat relatif au Chauffage, Ventilation et Climatisation (CVC).

En contrepartie, le budget anticipe notamment une diminution des enveloppes suivantes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

- o Fournitures des espaces verts : - 7 000 €,
- o Contrat de prestations extérieures : - 8 000 €,
- o Locations immobilières : - 5 000 €.

L'objectif de ce budget est, comme les années précédentes, de continuer à offrir des services publics de qualité :

- o Renforcer les actions éducatives et sociales mises en œuvre dans la convention territoriale globale intercommunale pour les familles, les seniors et la jeunesse,
- o Maintenir la qualité de la restauration scolaire et la valorisation des circuits courts,
- o Développer un plan de fleurissement plus résistant aux chaleurs et économe en eau,
- o Poursuivre l'entretien énergétique des bâtiments communaux (éclairage par LED, ...),
- o Maintenir une saison culturelle intercommunale diversifiée.

Il s'agit de continuer à contenir les dépenses courantes, sans altérer le bon fonctionnement des services municipaux, et ce pour maintenir nos capacités d'autofinancement.

- Ressources humaines : Ce chapitre enregistre une hausse estimée à 2,33 %, soit + 111 800 €.

Représentant la moitié (51 %) des dépenses réelles de fonctionnement (dont la refacturation par le SIVU Piscine, le CCAS et par la commune de Saint-Jean-Bonnefonds du personnel mutualisé avec la ville), le budget de la masse salariale 2026 est estimé à la somme de **4 897 000 €** contre 4 785 200 € en 2025.

Le budget prévisionnel comprend l'impact des fermetures, des départs (retraites, mutations, disponibilités, détachements) et des créations de postes actées en 2025 et début 2026.

Il prend aussi en compte les mesures nationales qui impactent la masse salariale avec un effet en année pleine :

- le glissement vieillesse et technicité, estimé à **1 %**,
- les versements au titre de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE),
- l'évolution de **3 points (+13 %)** du taux de cotisation de la CNRACL imposée par le projet de loi de finances de la sécurité sociale pour 2025 (PLFSS 2025) jusqu'en 2028, qui représentera une dépense annuelle, structurelle et contrainte de + 20 000 € par rapport au montant versé en 2025,
- l'augmentation **d'un point** du taux de cotisation de la part patronale URSSAF maladie.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

- Chapitre 65 : Une très légère augmentation de ce chapitre de charges de gestion courante de 7 200 € qui se fixe, pour 2026, à **1 553 500 €** contre 1 546 300 € au BP 2025.

Ce poste de dépenses se compose notamment de :

- la subvention d'équilibre au CCAS de 120 000 €,
- le maintien du soutien au secteur associatif à hauteur de 365 000 € (soit 24 % des charges courantes),
- la contribution au SDIS pour 270 000 €,
- les contributions versées à nos différents syndicats intercommunaux pour 550 000 € ainsi que la participation au fonctionnement des écoles privées (OGEC) pour 86 000 €.

Ce budget prévoit également :

- Au chapitre 66 : des intérêts de la dette de 135 000 € pour tenir compte de la souscription des emprunts pour le financement des investissements,
- Aucune dépense imprévue,
- Des opérations d'ordre budgétaires pour 368 000 € essentiellement constituées par des amortissements,
- Un virement à la section d'investissement à hauteur de **850 000 € en autofinancement**.

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	DOB 2026	BP 2026
011 CHARGES GENERALES	2 871 000,00	2 877 800,00	2 993 300,00	2 993 300,00
012 PERSONNEL	4 732 000,00	4 785 200,00	4 897 000,00	4 897 000,00
65 CHARGES COURANTES	1 433 500,00	1 546 300,00	1 553 500,00	1 553 500,00
66 INTERETS DES EMPRUNTS	140 000,00	145 000,00	135 000,00	135 000,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00
68 - PROVISIONS	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
022- DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00
042 - OPERATIONS D'ORDRE	377 000,00	340 000,00	368 000,00	368 000,00
023-VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	950 000,00	900 000,00	850 000,00	850 000,00
<b>Total Dépenses Fonctionnement au Budget</b>	<b>10 506 500,00</b>	<b>10 598 300,00</b>	<b>10 800 800,00</b>	<b>10 800 800,00</b>

B - Recettes :

Le budget primitif 2026 prévoit des recettes de fonctionnement à hauteur de **10 800 800 €**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

- Chapitre 013 – Atténuation de charges : il est prévu une diminution de 45 000 €, soit une inscription pour 20 000 € compte tenu de la diminution des absences pour maternité, accidents de travail et maladies de longues durées.
- Chapitre 70 – produits des services pour 754 000 € : la prévision intègre une diminution de 91 000 € par rapport au BP 2025, liée à des recettes moindres (- 20 000 €) de la part des budgets annexes du CCAS et du SIVU Piscine pour le remboursement de la mise à disposition du personnel.

Les recettes issues de la tarification des activités périscolaires sont également estimées à la baisse de 55 000 € au regard de la mise en place de la cantine à 1€ et du reversement, par l'État, de la compensation au chapitre 74.

- Chapitre 73 – Impôts et taxes pour 1 378 000 € : une légère baisse de 7 000 € est prévue en raison de l'évolution du FPIC. Les attributions et compensations à recevoir de Saint-Etienne Métropole sont estimées de manière stable.
- Chapitre 731 – Fiscalité locale pour 5 677 700 € : une hausse de la recette de 101 600 € est inscrite au budget en raison de l'évolution prévisionnelle plutôt faible de 0,8 % des bases de la fiscalité directe locale (Projet de loi de finances et hausse physique).

La taxe sur l'électricité est estimée à la baisse de 10 000 €.

Les droits de mutations sont prévus en stabilité à hauteur de 260 000 €.

- Chapitre 74 – Ce chapitre, relatif aux Dotations et subventions, se fixe à la somme de 1 060 223 €, soit une augmentation de + 69 000 € par rapport au BP 2025.

Ce chapitre intègre une recette de 75 000 € pour la mise en place de la cantine à 1€ et le reversement, par l'État, d'une compensation.

Il est également prévu une légère hausse de la Dotation de Solidarité Rurale et de la Dotation Nationale de Péréquation de 18 000 €.

En contrepartie, ce chapitre enregistre une baisse de la Dotation Forfaitaire de 15 000 € et l'absence de perception FCTVA (7 000 € en 2025), les dépenses de fonctionnement n'étant plus éligibles.

Les prestations CAF devraient être stables et estimées à 220 000 €.

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante à un niveau stable pour 140 000 € qui intègrent les revenus des immeubles.
- Chapitre 76 – Produits financiers : inscription également stable du remboursement d'intérêts d'emprunts par Saint-Etienne Métropole pour 9 500 € au titre de la convention de transfert de

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

dette de la voirie actant son atténuation sur 15 ans (délibération 2016-126 du 28 septembre 2016).

- Chapitre 77 – produits exceptionnels : Ce chapitre d'un montant de 60 000 € prévoit la cession d'un terrain appartenant à la commune.

Le budget primitif s'équilibre donc en fonctionnement à **10 800 800 € en 2026** contre 10 598 300 € en 2025 et 10 506 500 € en 2024.

RECETTES	BP 2024	BP 2025	DOB 2026	BP 2026
013 ATTENUATION CHARGES	120 000,00	65 000,00	20 000,00	20 000,00
016 APA		6 000,00	3 000,00	3 000,00
70 PRODUITS DES SERVICES	810 629,85	845 000,00	761 000,00	754 000,00
73 IMPOTS ET TAXES	1 377 100,00	1 385 000,00	1 378 000,00	1 378 000,00
731 FISCALITÉ LOCALE	5 466 300,00	5 576 100,00	5 657 700,00	5 677 700,00
74 PARTICIPATION	913 500,00	991 100,00	1 068 178,51	1 060 223,89
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION	146 000,00	145 000,00	140 000,00	140 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS	10 000,00	9 500,00	9 500,00	9 500,00
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	16 000,00	102 310,64	63 421,49	63 421,49
042 - OPERATIONS D'ORDRE	0,00	0,00	0,00	0,00
<i>Total Recettes Fonctionnement</i>	<i>8 859 529,85</i>	<i>9 125 010,64</i>	<i>9 100 800,00</i>	<i>9 105 845,38</i>
<i>Excédent de fonctionnement affecté (002)</i>	<i>1 646 970,15</i>	<i>1 473 289,36</i>	<i>1 700 000,00</i>	<i>1 694 954,62</i>
<b>Total Recettes de Fonctionnement au Budget</b>	<b>10 506 500,00</b>	<b>10 598 300,00</b>	<b>10 800 800,00</b>	<b>10 800 800,00</b>

Section d'investissement : une section qui s'équilibre à 5 666 603 €

A - Dépenses :

Tout d'abord, il convient de rappeler que le présent budget primitif 2026 intègre les crédits inscrits par délibération du 17 décembre 2025 portant autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à l'exercice précédent.

<b>Chapitre 20 – Immobilisations incorporelles et subventions d'équipement versées pour couvrir les dépenses suivantes</b> - études	180 000 €
--	-----------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

<b>Chapitre 21 – Immobilisations corporelles pour couvrir les dépenses suivantes</b> - éclairage public - Entretien des bâtiments - Matériel de transport - Matériel et outillage technique - matériel informatique - mobilier	320 000 €
<b>Chapitre 23 : Immobilisation en cours</b> Aménagement de terrain Construction Installations techniques, matériel	1 000 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 000 €</b>

Ces ouvertures de crédits sont reprises dans le budget primitif 2026 tel qu'il vous est présenté.

Ensuite, les dépenses réelles d'investissement diminuent de l'ordre de 1 060 000 €, soit – 15,76 % par rapport au BP 2025, pour se fixer à 5 666 603 € (contre 6 726 825 € au BP 2025), et ce pour tenir compte notamment de l'état d'avancement des travaux de construction du gymnase au complexe sportif et de l'entretien du patrimoine communale.

DEPENSES	BP 2024	BP 2025	DOB 2026	BP 2026
10 PROVISIONS ET RESERVES	5 000,00	0,00	0,00	0,00
16 REMBOURSEMENT CAPITAL	562 044,30	605 000,00	650 000,00	660 000,00
20 ETUDES	66 700,00	100 000,00	180 000,00	230 000,00
204 SUBVENTION EQUIPEMENT VERSEES	64 940,00	121 825,79	300 000,00	300 000,00
21 IMMOBILISATIONS NON INDIVIDUALISEES	2 686 011,62	1 278 000,00	1 366 603,00	1 366 603,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	2 956 765,00	4 622 000,00	3 250 000,00	3 110 000,00
26 PARTICIPATIONS	0,00	0,00	0,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	0,00	0,00	0,00	0,00
020 6 DEPENSES IMPREVUES	0,00	0,00	0,00	0,00
040 TRAVAUX EN REGIE	0,00	0,00	0,00	0,00
041- OPÉRATIONS PATRIMONIALES		0,00	0,00	0,00
<b>Total Dépenses Investissement</b>	<b>6 341 460,92</b>	<b>6 726 825,79</b>	<b>5 746 603,00</b>	<b>5 666 603,00</b>
<i>Déficit d'investissement reporté</i>	<i>28 211,58</i>	<i>1 391 919,06</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
<b>Total Dépenses Investissement au Budget</b>	<b>6 369 672,50</b>	<b>8 118 744,85</b>	<b>5 746 603,00</b>	<b>5 666 603,00</b>

Les prévisions de dépenses d'équipement, à savoir les études, l'entretien du patrimoine et les constructions présentent un montant d'un peu plus de 5 M€ en 2026 conformément au Plan Pluriannuel d'Investissements.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

Outre les « Grands Projets », les investissements liés à l'entretien annuel du patrimoine communal sont indiqués dans le document ci-joint intitulé « Programme d'investissement 2026 » et dont voici les principaux éléments :

Investissements annuels courants : **1 366 600 €** dont :

- Remplacement des projecteurs de L'échappé (1<sup>ère</sup> tranche) : 25 000 €
- Entretien des bâtiments communaux : 699 000 € dont
  - o 420 000 € pour la rénovation énergétique de la gendarmerie
  - o 101 000 € pour le remplacement du chauffage de l'école H. REEVES
  - o 112 000 € pour la rénovation extérieure de la crèche
- Études bâtiments : 50 000 €
- Éclairage public : 200 000 €
- Véhicules : 100 000 €
- Entretien et gestion des Parcs : 81 500 €
- Voirie : 66 500 €
- Aménagement des cimetières : 33 500 €
- Matériel informatique et logiciels : 24 200 €
- Matériel technique : 28 800 €
- Mobilier et aménagement intérieur : 58 100 €

Grands projets gérés en AP/CP : **2 992 000 €**

- Complexe sportif (gymnase) : 2 851 000 €
- Fin de la construction de la médiathèque : 141 000 €

Grands projets hors AP/CP : **118 000 €**

- Fin des travaux de vidéoprotection : 118 000 €

Honoraires de Maitrise d'oeuvre en AP/CP: **230 000 €**

Le déficit foncier du site ex-Isochrome est inscrit au chapitre 204 du budget pour un montant de **294 000 €**.

Au chapitre 16, le remboursement du capital de la dette se monte à **660 000 €**.

#### B - Recettes :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

L'emprunt d'équilibre s'élève à **1 500 000 €**.

Au chapitre 27 « Autres immobilisations financières » sont inscrits les crédits de remboursement de capital à recevoir de Saint-Etienne Métropole au titre de la convention de transfert de dette liée à la voirie, ainsi que le remboursement partiel de l'avance au budget pompes funèbres, soit 90 000 €.

Des subventions sont inscrites à hauteur de **1 288 900 €** avec des recettes estimées de :

- L'État pour 59 000 € (DETR, DSIL, FIPDR)
- La Région (vidéoprotection) pour 100 000 €
- La Fédération Française de Football : 20 000 €
- Saint-Etienne Métropole pour 860 600 € au titre du Plan de relance
- L'Agence de l'eau pour 70 000 €
- Le Département pour 179 300 €

Le FCTVA est estimé à la somme de **515 412 €** et les taxes d'aménagement à **80 000 €** au compte 10.

Une recette de **90 000 €** est inscrite au compte 27 au titre du remboursement, par Saint-Etienne Métropole, de la dette transférée dans le cadre du transfert de la voirie.

Le compte 1068 « Excédent de fonctionnement capitalisé » est prévu pour un montant de **450 000 €**. L'autofinancement de l'année 2026 est fixé à **850 000 €**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

RECETTES	BP 2024	BP 2025	DOB 2026	BP 2026
021-VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	950 000,00	900 000,00	850 000,00	850 000,00
040- AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS	377 000,00	340 000,00	368 000,00	368 000,00
041 - OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00	0,00	0,00	0,00
24 PRODUIT DE CESSION	70 000,00	0,00	0,00	0,00
10 DOTATIONS (FCTVA, TA)	250 000,00	330 000,00	595 412,00	595 412,00
1068 AFFECTATION RESULTAT	950 000,00	950 000,00	850 000,00	450 000,00
13 SUBVENTIONS	1 131 172,50	2 000 744,85	1 163 191,00	1 288 967,96
16 EMPRUNT	2 500 000,00	3 500 000,00	1 500 000,00	1 500 000,00
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	0,00	0,00	0,00	0,00
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	141 500,00	98 000,00	90 000,00	90 000,00
<i>Recettes hors virement</i>	<i>5 419 672,50</i>	<i>7 218 744,85</i>	<i>4 566 603,00</i>	<i>4 292 379,96</i>
<b>Total Recettes Investissement</b>	<b>6 369 672,50</b>	<b>8 118 744,85</b>	<b>5 416 603,00</b>	<b>5 142 379,96</b>
<i>Excédent d'investissement reporté</i>			<i>330 000,00</i>	<i>524 223,04</i>
<b>Total recettes Investissement au budget</b>	<b>6 369 672,50</b>	<b>8 118 744,85</b>	<b>5 746 603,00</b>	<b>5 666 603,00</b>

### Le Conseil Municipal,

Vu les articles du code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1612-1, L1612-2, L 2311-1 et L 2311-2, L 2312-1 et L 2312-3 et L 2312-4,

Vu la délibération n° 2025-275 du 17 décembre 2025 portant Rapport d'Orientations Budgétaire pour l'exercice 2026 du budget principal de la commune,

### Après en avoir délibéré,

- **ADOpte** le budget primitif 2026 du budget principal, par chapitre et par nature, en section de fonctionnement et d'investissement, équilibré conformément à la vue d'ensemble présentée,
- **DONNE** à Madame la Maire, en tant que besoin, délégation pour effectuer à l'intérieur de ces chapitres, tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, tout virement de crédit qui s'avérerait nécessaire,
- **AUTORISE** Madame la Maire, à l'intérieur de chaque section du budget principal, tant en fonctionnement qu'en investissement, tout virement de crédits de chapitre à chapitre qui s'avérerait nécessaire, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de la section considérée, à l'exclusion des dépenses de personnel,
- **AUTORISE** Madame la Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026

ADOPTE PAR	POUR	: 23
	CONTRE	: 0
	ABSTENTIONS	: 4

Sorbiers , le 9 février 2026

La Maire,

Marie-Christine THIVANT



La secrétaire de séance,

Viviane NEEL



La Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication et/ou notification.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214203028-20260204-del2026-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/02/2026  
Publication : 19/02/2026